

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 10 novembre 2021 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 4 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 1 : Élection des Vice-Présidents

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
Mme FERRAND Virginie	Députée du Conseil Régional
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Commune de La Ricamarie
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À M. CHAMPANHET Bernard
Mme DEHAN Nathalie	À M. HAMMOU OU ALI Brahim
Mme FAYOLLE Sylvie	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PICARD Patricia	À Mme MAZOYER Martine
Mme ROBIN Christine	À M. ZILLIOX Charles
Mme SEMACHE Nadia	À M. MARION Philippe
M. SOY Laurent	À M. GONON Christophe

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Députée du Département de la Loire
Mme PEYSSELOU Valérie	Députée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Élection des Vice-Présidents

Les statuts du syndicat mixte du Parc prévoient que le Bureau du Parc élit, parmi ses membres, un maximum de sept vice-présidents.

Emmanuel MANDON propose un nombre total de 7 vices-présidents, qu'il convient de renouveler en partie, suite aux élections régionales et départementales et à une démission.

Emmanuel MANDON propose de définir comme suit les délégations de chaque vice-présidence, qui feront l'objet de la prise d'un arrêté de délégation de fonction et propose les candidats suivants pour chacune des vice-présidences :

- 1^{ère} vice-présidence en charge de l'Aménagement du Territoire et du Paysage, en charge également des Finances : Charles ZILLIOX (Communauté de communes du Pilat Rhodanien)
- 2^e vice-présidence en charge de l'Agriculture et de la Forêt : Valerie PEYSSELON (Département)
- 3^e vice-présidence en charge de l'Énergie, de la Mobilité et du Climat : Luc THOMAS (Vienne Condrieu Agglomération)
- 4^e vice-présidence en charge de la Biodiversité et de l'Eau : Christine ROBIN (Communauté de communes des Monts du Pilat)
- 5^e vice-présidence en charge de l'Éducation, la Sensibilisation et des Actions culturelles : Jean-Philippe PORCHEROT (Saint-Étienne Métropole)
- 6^e vice-présidence en charge de l'Économie de proximité : Virginie FERRAND (Région)
- 7^e vice-présidence en charge du Tourisme et des Loisirs : Bernard CHAMPANHET (Ville-Porte)

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne un nombre total de 7 vice-présidents, dans l'ordre suivant:

- 1^{ère} vice-présidence en charge de l'Aménagement du Territoire et du Paysage, en charge également des Finances : Charles ZILLIOX
- 2^e vice-présidence en charge de l'Agriculture et de la Forêt : Valerie PEYSSELON
- 3^e vice-présidence en charge de l'Énergie, de la Mobilité et du Climat : Luc THOMAS
- 4^e vice-présidence en charge de la Biodiversité et de l'Eau : Christine ROBIN
- 5^e vice-présidence en charge de l'Éducation, la Sensibilisation et des Actions culturelles : Jean-Philippe PORCHEROT
- 6^e vice-présidence en charge de l'Économie de proximité : Virginie FERRAND
- 7^e vice-présidence en charge du Tourisme et des Loisirs : Bernard CHAMPANHET

.....
Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 10 novembre 2021,

Le Président,

Emmanuel MANDON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20211110-1D_Elec_VP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2021

Publication : 15/11/2021

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 10 novembre 2021 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 4 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 2 : Programmation prévisionnelle 2022

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
Mme FERRAND Virginie	Députée du Conseil Régional
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Commune de La Ricamarie
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIERI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À M. CHAMPANHET Bernard
Mme DEHAN Nathalie	À M. HAMMOU OU ALI Brahim
Mme FAYOLLE Sylvie	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PICARD Patricia	À Mme MAZOYER Martine
Mme ROBIN Christine	À M. ZILLIOX Charles
M. SOY Laurent	À M. GONON Christophe

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Députée du Département de la Loire
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Programmation prévisionnelle 2022

Comme chaque année, le Bureau est appelé à échanger sur le programme prévisionnel des actions pour lesquelles le Parc pourrait solliciter des subventions. La réalisation de ce tableau répond à une commande de nos principaux financeurs : Région, État, Conseils Départementaux de la Loire et du Rhône.

Il présente également les projets sous maîtrise d'ouvrage d'autres acteurs, projets qui seraient présentés à la Région pour un soutien financier dans le cadre du Contrat de Parc.

Par ailleurs, le Parc, en fonction des crédits accordés par la Région, pourrait être amené à lancer :

- un appel à initiatives concernant la préservation des forêts de pente et la gestion forestière en zone de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) ;
- un appel à projets en lien avec l'optimisation de l'éclairage public.

Des projets pourraient également être soutenus pour favoriser le développement de l'autopartage ou en faveur de la plantation de haies.

Ce programme a déjà fait l'objet d'échanges techniques avec les financeurs principaux que sont la Région, l'État et les Conseils Départementaux de la Loire et du Rhône.

Il est susceptible d'évoluer au cours de l'année en fonction des capacités financières réelles de nos financeurs mais aussi en fonction de la maturité des projets.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la programmation prévisionnelle 2022, telle qu'elle est présentée dans le tableau joint.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 10 novembre 2021,

Le Président,

Emmanuel MANDON

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 10 novembre 2021 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 4 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 3 : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Lancement du dispositif « Paiements pour services environnementaux » sur le Haut Pilat

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Commune de La Ricamarie
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À M. CHAMPANHET Bernard
Mme DEHAN Nathalie	À M. HAMMOU OU ALI Brahim
Mme FAYOLLE Sylvie	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PICARD Patricia	À Mme MAZOYER Martine
Mme ROBIN Christine	À M. ZILLIOX Charles
M. SOY Laurent	À M. GONON Christophe

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme PEYSSELOU Valérie	Déléguée du Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes dans le cadre de ces 2 dossiers
- s'engage à ce que le Parc du Pilat finance le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 10 novembre 2021,

Le Président,

Emmanuel MANDON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20211110-3D_PSE_Nv_pl_fi-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2021

Publication : 15/11/2021

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 10 novembre 2021 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 4 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 4 : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat –
Rendez-vous de Mon Parc 2022**

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Commune de La Ricamarie
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIERI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À M. CHAMPANHET Bernard
Mme DEHAN Nathalie	À M. HAMMOU OU ALI Brahim
Mme FAYOLLE Sylvie	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PICARD Patricia	À Mme MAZOYER Martine
Mme ROBIN Christine	À M. ZILLIOX Charles
M. SOY Laurent	À M. GONON Christophe

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme PEYSSELOM Valérie	Déléguée du Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Rendez-vous de Mon Parc 2022

Suite à un échange avec les services de la Région, il a été demandé de prendre une nouvelle délibération pour cette action, les subventions pour les actions en section de fonctionnement devant être annualisées.

Depuis 2015, le Parc propose chaque année un programme de sensibilisation des publics aux enjeux du territoire. Ces rendez-vous regroupent, entre autres, des actions de découverte du territoire, des actions visant à favoriser les changements de comportement (comme l'opération Pilat Propre) et des actions qui visent au partage et à la solidarité.

Fin 2020, le Parc a initié des « conversations carbone » sur le territoire. Ces conversations proposent aux citoyens de se questionner sur la problématique du changement climatique et surtout de définir leur propre programme d'action pour réduire leur empreinte carbone. Les thématiques des déplacements, de l'énergie à la maison, ou bien de l'alimentation et de la consommation sont abordées lors de ces conversations.

Au cours de l'année 2021, le Parc a encore fait évoluer sa formule en créant 3 temps forts sur 3 communes du territoire. Il s'agit de regrouper sur deux semaines plusieurs « rendez-vous de Mon Parc » sur une seule commune du Parc. C'est l'occasion de valoriser à la fois la Commune et ses acteurs et aussi les actions du Parc auprès des habitants. En 2021, les Communes retenues étaient Saint-Sauveur-en-Rue, Le Bessat et Saint-Cyr-sur-le-Rhône.

Aussi, pour l'année 2022, il est proposé de poursuivre les « Rendez-vous de mon Parc » avec :

1. Un programme d'animation tout au long de l'année :
Au cours de l'année mais plus particulièrement entre mai et novembre, s'égrèneront des rendez-vous pour le grand public, certains sont animés par les chargés de mission du Parc et d'autres proposés par les centres d'éducation et d'interprétation du Pilat (et validés par le Parc).
2. Un temps fort sur 3 communes :
Pour l'année 2022, 3 quinzaines d'animations sont prévues : à Chavanay (dernière quinzaine de juin), à La Terrasse sur Dorlay (2ème et 3ème semaines de juillet) et à Échalas (fin août - début septembre). A cette occasion, le Parc et ses partenaires, la commune et ses associations, conçoivent ensemble un programme de découverte de la commune mais aussi de valorisation des actions conformes à la charte initiée ou accompagnée par le Parc.

L'ensemble de ces Rendez-vous font l'objet de divers supports de communication :

- un flyer annuel général qui annonce tous les Rendez-Vous de Mon Parc (forme qui peut être adaptée en fonction des conditions sanitaires)
- un programme pour chacun des temps forts communaux,
- des visuels spécifiques pour les réseaux sociaux, la presse...

Le budget prévisionnel

Le coût de cette opération de fonctionnement s'élève à 15 000 € TTC. Une subvention de 13 867 € serait sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc. L'autofinancement du Parc s'élèverait donc à 1133 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du Contrat de Parc.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20211110-4D_Rdv_22_Nveau-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2021

Publication : 15/11/2021

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 10 novembre 2021,

Le Président,

Emmanuel MANDON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20211110-4D_Rdv_22_Nveau-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2021

Publication : 15/11/2021

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 10 novembre 2021 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 4 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 5 : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat –
Création d'un observatoire territorial de la forêt : nouveau plan de financement**

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Commune de La Ricamarie
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À M. CHAMPANHET Bernard
Mme DEHAN Nathalie	À M. HAMMOU OU ALI Brahim
Mme FAYOLLE Sylvie	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PICARD Patricia	À Mme MAZOYER Martine
Mme ROBIN Christine	À M. ZILLIOX Charles
M. SOY Laurent	À M. GONON Christophe

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme PEYSSELOM Valérie	Déléguée du Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

- 16 200 € d'autofinancement du Parc à répartir sur 2 ans à minima

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes
- s'engage à ce que le Parc du Pilat finance le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 10 novembre 2021,

Le Président,

Emmanuel MANDON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20211110-5D_Obs_for_Pif-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2021

Publication : 15/11/2021

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 10 novembre 2021 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 4 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 6 : Convention de partenariat entre le Parc du Pilat et Scouts et Guides de France

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
Mme FERRAND Virginie	Députée du Conseil Régional
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Commune de La Ricamarie
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIERI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À M. CHAMPANHET Bernard
Mme DEHAN Nathalie	À M. HAMMOU OU ALI Brahim
Mme FAYOLLE Sylvie	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PICARD Patricia	À Mme MAZOYER Martine
Mme ROBIN Christine	À M. ZILLIOX Charles
M. SOY Laurent	À M. GONON Christophe

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Députée du Département de la Loire
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Convention de partenariat entre le Parc du Pilat et Scouts et Guides de France

Depuis 2014, chaque année, l'association Scouts et Guides de France met à la disposition du Parc des moyens humains (une personne recrutée dans le cadre d'un Service civique volontaire pendant huit mois) nécessaires pour favoriser le développement de chantiers participatifs et d'initiatives à visée culturelle et éducative de Scouts sur le territoire du Pilat.

Ce partenariat a permis, entre 2014 et 2021, la venue de plus de 1 300 scouts et la réalisation de plus de 80 chantiers au service de projets portés par des communes ou des associations.

Au cours de cet été 2021, ces chantiers ont permis, entre autres, d'entretenir les sentiers de randonnée à Jonzieux, Planfoy ou Malleval, de participer à l'entretien d'équipements communaux comme à Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Romain-les-Atheux, Jonzieux, ou Farnay, d'aménager des mares à Sainte-Croix-en-Jarez ou Salvaris (Saint-Étienne), de réhabiliter parcelles forestières et bassin de ruissage à Colombier et Véranne, de construire des nichoirs pour le jardin de la Maison du Parc.

Cet été, environ 390 Scouts (230 l'an dernier) sont venus effectuer leur camp au sein du Parc naturel régional du Pilat, soit 23 Groupes Scouts (16 l'an dernier) qui ont réalisé 20 chantiers.

Vu l'engouement et la satisfaction des collectivités, des associations et des groupes Scouts pour ces actions partenariales et au regard de la qualité des relations qui ont pu s'établir entre le Parc et l'association Scouts et Guides de France, cette dernière nous propose pour 2022 de poursuivre l'expérience avec l'hébergement d'un nouveau volontaire en service civique pour la période de janvier à septembre 2022, selon les mêmes modalités que pour les années précédentes.

Le partenariat proposé permet de :

- travailler avec un public adolescent ;
- développer des échanges avec les jeunes des agglomérations voisines mais aussi plus lointaines ;
- réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans une forme plus participative.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat entre le Parc du Pilat et Scouts et Guides de France pour l'année 2022, conformément au projet de convention ci-joint et autorise Monsieur le Président à la signer.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 10 novembre 2021,

Le Président,

Emmanuel MANDON

Convention de partenariat

Entre

L'association des Scouts et Guides de France, association déclarée d'utilité publique, située 100 boulevard Blanqui, 75013 PARIS (*Adresse de correspondance : Le Baudran – Bat D, 21-27 rue de Stalingrad, 94110 ARCUEIL*), représentée par Olivier MATHIEU en qualité de Délégué général, dûment habilité à cet effet, et ci-après dénommée Scouts et Guides de France, d'une part.

Et

Le Syndicat mixte de gestion et de réalisation du Parc naturel régional du Pilat, situé 2 rue Benaÿ à Pélussin (42410) et représenté par son président, Monsieur Emmanuel MANDON dûment habilité par décision du Bureau du Parc en date du 4 novembre 2020 et ci-après dénommé PNR du Pilat, d'autre part.

Préambule

Le Parc naturel régional du Pilat réunit 48 communes résolument engagées dans un projet politique innovant et dynamique de développement durable. Celui-ci repose sur la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturels, paysagers et culturels, le développement économique et social du territoire et la sensibilisation et l'éducation au territoire.

Issu d'une volonté locale, le PNR Pilat est un instrument mis à la disposition de ses habitants pour préparer l'avenir et développer de nouveaux savoir-faire. Le PNR Pilat est d'abord un lieu de dialogue et d'échange entre les acteurs économiques, sociaux, culturels, soucieux de mettre en valeur leur propre territoire dans une optique de développement durable.

Le Parc naturel régional du Pilat a pour missions :

- de protéger le paysage et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,
- de contribuer à l'aménagement du territoire,
- de contribuer au développement économique social, culturel et à la qualité de la vie,
- de contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Ces missions sont déclinées en axes et objectifs dans une charte, projet de territoire qui s'inscrit dans les principes du développement durable (conciliant préservation des patrimoines et développement socio-économique) et élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs (collectivités, acteurs socio-économiques, associations, habitants..).

La charte du Parc naturel régional du Pilat en vigueur couvre la période "2013-2025".

Elle se décline en 5 grands axes :

- Le premier concerne l'enjeu d'établir une gestion maîtrisée des espaces et des ressources : afin d'atteindre un équilibre dans l'usage des espaces tout en préservant biodiversité et paysages, soit la qualité de vie dans le Pilat.

- Le deuxième vise l'adoption sur le territoire du Pilat de modes de vie plus sobres et plus solidaires : pour habiter, consommer et se déplacer sans porter atteinte aux ressources et aux qualités du territoire et en renforçant les liens sociaux et culturels au sein du territoire ou avec les villes portes.
- Le troisième concerne la généralisation de modes de production durables en lien avec la consommation locale, afin d'accroître la production de richesses à haute valeur naturelle et de veiller à ce que la valeur ajoutée produite soit réinvestie localement.
- Le quatrième axe vise à conserver une ouverture du Pilat à d'autres territoires et d'autres acteurs pour expérimenter, innover, inventer dans le cadre de partenariat ou de réseaux de solidarité équilibrés avec les agglomérations voisines et d'autres territoires de proximité ou d'ailleurs.
- Le cinquième et dernier axe vise à une mobilisation de tous les citoyens pour changer d'ère : chacun d'entre nous doit être acteur de ce projet et être accompagné dans ses changements de comportement pour faire du Pilat un territoire d'exception.

Dans le cadre de son programme d'actions 2014-2020, et pour rendre chacun acteur du projet de territoire : habitants ou visiteurs qu'ils viennent des agglomérations voisines ou de destination plus lointaine, le PNR du Pilat s'est engagé à favoriser le développement de chantiers participatifs et à favoriser les initiatives culturelles notamment celles des adolescents.

A titre d'exemple, sont cités, ci-après, des types de chantiers participatifs à l'initiative des acteurs du Parc qui pourraient être proposés aux Scouts et Guides de France :

- réalisation d'inventaires naturalistes (des espèces faciles à reconnaître),
- réalisation d'actions de sensibilisation du public
- réalisation de chantiers d'arrachage de plantes envahissantes (la fougère aigle, la renouée du japon, l'impatience du Cap ...)
- travaux de restauration de patrimoine bâti
- ...

De plus, le PNR du Pilat souhaite favoriser le "vivre ensemble" et permettre une mixité des publics jeunes venant de différents horizons.

Les Scouts et Guides de France sont un mouvement catholique de jeunesse qui a pour but de contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes et à leur engagement dans la vie sociale selon les buts, les principes et les méthodes du scoutisme. Le mouvement est ouvert à tous sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance. Le mouvement est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Il est agréé par le Ministère en charge de la jeunesse depuis 50 ans et fait ainsi partie des 9 associations de scoutisme reconnues par l'Etat.

Concrètement, les Scouts et Guides de France proposent aux jeunes filles et garçons de 6 à 20 ans un espace de vie et des activités qui répondent à leur besoin de rêver, d'agir, de réussir leurs projets, de vivre en communauté, de donner sens à leur vie. Les équipes sont soutenues dans leurs projets et encadrées par des jeunes chefs et cheftaines bénévoles, Les Scouts et Guides de France participent à de nombreuses activités d'intérêt général dans les domaines de la solidarité, de l'environnement et de la citoyenneté. Ils misent sur la co-éducation des garçons et des filles et accueillent des jeunes, de milieux sociaux, de cultures ou de religions différentes.

Les Scouts et Guide de France intègrent l'éducation à la nature et la protection de l'environnement dans son projet éducatif dans lequel nous affirmons que « nous choisissons pour la planète un meilleur équilibre : que la croissance économique, le progrès social et le devoir écologique se vivent désormais

en harmonie et non en opposition, que la solidarité l'emporte sur l'individualisme, la générosité sur le repli sur soi, le long terme sur l'immédiat, la sobriété sur la consommation effrénée.

Cette préoccupation a été réaffirmée au travers de son plan d'orientation 2015-2022 «Grandir et Servir Ensemble » dans lequel nous affirmons que nous voulons « inventer avec les jeunes, dans nos unités, une sobriété heureuse et responsable, fondée sur l'expérience de la nature, de la simplicité et de la solidarité, pour habiter autrement notre planète ». Cela se fera notamment en « développant et soutenant au niveau local et national les partenariats (...) afin d'éduquer à l'environnement, au développement durable et faciliter la pratique des activités dans la nature pour les unités ;...». (plan d'orientation 2015-2022, Orientation 3)

Les Scouts et Guides de France sont membres du Collectif Français pour l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable.

Compte-tenu de ces objectifs communs, le PNR du Pilat et les Scouts et Guides de France décident de s'associer pour la formation des animateurs des groupes et territoires Scouts et Guides de France locaux et pour la mise en place de projets d'éducation à l'environnement, au développement durable et de préservation de la nature sur le territoire du PNR du Pilat, selon les termes de la présente convention.

Convention : Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: Objet

La présente convention de partenariat fait suite à sept autres conventions annuelles établies entre 2014 et 2021. Les deux partenaires souhaitent poursuivre le travail conjointement engagé en termes d'éducation à l'environnement et au développement durable, selon les modalités décrites ci-après.

Le PNR du Pilat et les Scouts et Guides de France collaborent et s'associent pour la formation des animateurs des groupes Scouts et Guides de France locaux, pour la mise en place de projets de sensibilisation à l'environnement et de développement durable et pour la réalisation de chantiers de protection et de mise en valeur des patrimoines naturels, paysagers et culturels. Les deux parties s'accordent sur le fait que le partenariat détaillé dans la présente convention fera l'objet de la mise à disposition par les Scouts et Guides de France des moyens humains et matériels nécessaires pour la réalisation du partenariat pour le PNR du Pilat. A ce titre, un volontaire ci-après dénommé "le volontaire", sera recruté par les Scouts et guides de France en collaboration avec le PNR du Pilat dans le cadre d'un Service Civique Volontaire à partir de janvier 2022 au plus tôt et pour une période de 8 mois.

ARTICLE 2 : Rôle du PNR du Pilat

A/Accueil du volontaire :

Le PNR du Pilat s'engage à :

- Accueillir le volontaire au plus tôt à partir du 1^{er} janvier 2022 et pendant 8 mois, en qualité de coordinateur des projets impliquant conjointement le PNR du Pilat et les Scouts et guides de France.
- Mettre à disposition du volontaire un espace de travail équipé.
- Mettre en relation le volontaire, dans le cadre de ses missions, avec les partenaires et contacts locaux du PNR du Pilat.

B/ Soutien aux missions du volontaire,

En favorisant la réalisation de projets de formation et d'animation dans les thématiques de l'éducation à l'environnement, à la nature et au développement durable, ainsi que de chantiers de protection et de mise en valeur des patrimoines naturels, paysagers et culturels, à destination des membres de l'association des Scouts et Guides de France :

Le PNR du Pilat s'engage à accompagner le volontaire dans :

- l'implantation de week-ends et de camps d'unités Scouts et Guides de France sur son territoire pour la durée du présent partenariat, voire l'ouverture à d'autres unités issues des associations membres de la Fédération du Scoutisme Français.
- le montage de chantiers bénévoles de la protection et de la mise en valeur du patrimoine naturel à destination des membres de l'association.
- le montage d'animations à destination des membres de l'association sur ces thématiques.
- la conception et la mise en œuvre de formations d'animateurs des groupes et territoires locaux sur ces thématiques.

Le PNR du Pilat s'engage à mettre à la disposition du volontaire les véhicules de service, la voiture en autopartage ainsi que le vélo électrique. Un état trimestriel de l'utilisation des véhicules sera effectué et une facture sera émise au nom de Scouts et Guides de France par le Parc du Pilat. Pour les véhicules du Parc du Pilat, le coût est de 0.18€ du km, pour la voiture en autopartage, le montant facturé sera celui fourni par la société gérant ce véhicule et auprès de laquelle le Parc à contractualiser un abonnement.

ARTICLE 3 : Rôle des Scouts et Guides de France

Les Scouts et Guides de France s'engagent à :

- Assurer la prise en charge légale, administrative et financière du volontaire en service civique pour la période intervenant au plus tôt à partir du 1^{er} janvier 2022 et pendant 8 mois
- Mettre en relation le volontaire avec les responsables Scouts et Guides de France situés sur le territoire du PNR du Pilat.
- Conformément aux engagements du Service Civique, mettre en place la formation civique et citoyenne, notamment le PSC1.
- Former le volontaire aux techniques de formation d'animateurs, à la gestion de projet ou à la fonction de directeur en participant à la formation BAFA et/ou BAFD en fonction de son profil et des envies.
- Faire connaître au sein des membres locaux de l'association, les orientations et projets du PNR du Pilat en matière de protection et de gestion du patrimoine naturel.
- Engager les démarches nécessaires en vue d'une possible implication des membres de l'association dans le cadre des projets de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel du PNR du Pilat.

ARTICLE 4 : Obligations communes

A/ Utilisation des logos

Chacune des parties met à disposition son logo respectif pour qu'ils puissent figurer sur les documents de présentation, les notes de communications et les divers visuels qui pourront être réalisés par l'une ou l'autre des parties dans le cadre de ce partenariat.

B/ Suivi du travail du volontaire

Les deux parties s'engagent à assurer conjointement le suivi du travail du volontaire, à le conseiller et à le soutenir dans le cadre de ses missions. Carole MABILON, chargée de mission Éducation au territoire et participation citoyenne du PNR sera sa référente au sein du syndicat mixte et Nicolas ERNST, chargé d'accompagnement et de développement au Centre de ressources Centre Est sera son tuteur au sein des Scouts et Guides France.

Le volontaire sera soumis aux règles pratiques de travail définies dans le règlement intérieur du PNR du Pilat, sous réserve des dispositions spécifiques liées à son statut et aux dispositions du strict ressort de l'employeur, à savoir les Scouts et Guides de France.

C/ Favoriser la relation des différents réseaux

Le PNR du Pilat et les Scouts et Guides de France travaillent à la diffusion et la valorisation du partenariat à travers différents réseaux tel que le réseau des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes, réseau inter parc du Massif central (IPAMAC), réseau national École & Nature, réseau Sortir, CFEEDD (Collectif français de l'éducation à l'environnement vers un développement durable), le Graine Auvergne-Rhône-Alpes, [REEMA \(Réseau d'Education à l'Environnement Montagnard Alpin\)](#) et de la [Maison Rhodanienne de l'Environnement...](#)

ARTICLE 5 : Annulation de la convention

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure, notamment si aucun volontaire n'est recruté.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière, et ce sur présentation des justificatifs.

ARTICLE 6 : la durée de la convention

La présente convention concerne la préparation et l'accueil du volontaire, sa durée est donc limitée à ce temps d'accueil.

Fait en trois exemplaires originaux,

à Paris

Le

Pour le Parc naturel régional du Pilat
Le Président,

Emmanuel MANDON

Pour les Scouts et Guides de France
Le Délégué Général,

Olivier MATHIEU